

Année	n° B	n° DB	page
2022	7	5	1/4



Parc naturel régional d'Armorique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt deux

Le 1^{er} décembre à 12 heures 30

Le Bureau syndical du Parc naturel régional d'Armorique, légalement convoqué le 17 novembre 2022, s'est réuni au siège de Monts d'Arrée communauté à Loqueffret, sous la Présidence de Madame Amélie CARO.

Date de convocation : 17 novembre 2022
Présents : Olivier LE BRAS, Amélie CARO, Guy LE FLOC'H, Luc LEBRUN, François GUYVARCH, Jean LE GAC, Josiane GUINVARC'H, Roger LARS, Ronan JEZEQUEL.

Date d'affichage : 6 décembre 2022
Absents.es ayant donné procuration : Laurence FORTIN à Olivier LE BRAS, Jacques GOUEROU à Amélie CARO, Laurent GUILLON à Luc LEBRUN.

Date de publication : 6 décembre 2022
Absents.es : Gaëlle NICOLAS, Viviane BERVAS, Sylvain LE TREUST, Hervé TILLY, Armel GOURVIL.

Nombre de membres :
Assistaient également : Jean-François FRANCK, Directeur Général des Services, Carine DREAU, Directrice générale des services adjointe, Directrice Ressources, Thibaut THIERRY, Directeur du développement, Pascaline ROUZIC, Assistante de direction (direction générale).

En exercice : 17
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Votants : 9
Voix : 16

Avant de débiter l'échange sur ce sujet, Amélie CARO précise qu'en l'absence de transmission en amont du bureau de la note technique, il était compliqué pour les absents ayant donné procuration de transmettre des consignes de vote. Aussi, il est retenu que les absents ayant donné procuration ne participent pas au vote.

DB 5

OBJET :

AVIS ICPE

Projet de création
d'un atelier
 sevrage de veaux
 déposé
 par
 la SCEA LIZICOAT
 BIAN
 à Scrignac

Amélie CARO indique que la SCEA LIZICOAT BIAN, co-gérée par la coopérative COOPERL (filiale viande bovine Véral) présente une demande d'autorisation pour la création d'un atelier de sevrage de veaux adossé à un atelier d'engraissement de 288 bovins (déclaré en 2021 au titre des ICPE) sur la commune de Scrignac.

L'avis du Parc est sollicité au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Cet atelier de sevrage de veaux laitiers serait dimensionné pour accueillir 1944 veaux femelles croisées dont 1728 animaux en instantané, en 27 salles de 72 veaux, sur une durée de 8 semaines (avant engraissement), collectés à l'âge de 14 jours dans des élevages partenaires du Grand Ouest. Un atelier d'engraissement de 288 bovins est également intégré dans le dimensionnement du projet.

Le dépassement du seuil de 800 places de veaux et bovins à l'engraissement justifie la demande d'autorisation au titre des ICPE (Rubrique 2101-1a), avec enquête publique.

Amélie CARO précise qu'à ce stade il n'y a eu aucune prise de contact, aucun échange, ni aucune information complémentaire à celles mentionnées au dossier reçue de la part de la SCEA LIZICIAT BIAN et que de ce fait le projet soumis à avis sera évoqué sur la base des seuls éléments mentionnés au dossier initial.

Année	n° B	n° DB	page
2022	7	5	2/4



Parc naturel régional d'Armorique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt deux

Le 1^{er} décembre à 12 heures 30

Date de convocation :
17 novembre 2022

Date d'affichage :
6 décembre 2022

Date de publication :
6 décembre 2022

Nombre de
membres :

En exercice : 17
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Votants : 9
Voix : 16

DB 5

OBJET :

AVIS ICPE

Projet de création
d'un atelier
sevrage de veaux
déposé
par
la SCEA LIZICOAT
BIAN
à Scignac

La SCEA de LIZICOAT BIAN a été créée suite à la reprise en 2021 de l'exploitation laitière de M. et Mme POUPRY sur la commune de Scignac. La cogérance est assurée par la COOPERL et la SCEA, dirigée par le Directeur de la branche Cooperl Nutrition. A noter que la COOPERL est le seul investisseur dans les moyens de production, estimés à 6,7 M€.

L'atelier d'engraissement de bovins a fait quant à lui l'objet d'une déclaration le 22 décembre 2021.

La SCEA compte une Surface agricole utile de 202 ha sur les communes de Scignac et Bolazec répartis en :

- 136 ha de cultures
- 42 ha de prairies
- 24 ha de jachères

En termes d'installations dédiées au sevrage des veaux, le projet prévoit une emprise de l'ordre de 16700 m² constituée par :

- la construction d'un bâtiment d'élevage composé de 3 modules reliés entre eux par un couloir central pour une surface globale de près de 7000 m² (emprise de 160 m x 44 m environ)
- la création de 2 fosses de stockage couvertes des effluents de capacité maximales de 2865 m³ et 2714 m³
- la création de 2 ouvrages de stockage et régulation des eaux pluviales de 365 m³ et 422 m³ au nord Ouest et Est de l'emprise, sur une surface de 1110 m²
- Une réserve incendie de 240 m³
- les abords des bâtiments et installations, empierrés ou bitumés.

9 à 10 salariés sont prévus pour gérer l'équipement, dont 6 ouvriers agricoles affectés sur l'exploitation dans les tâches d'élevage.

Après en avoir délibéré, sur la base des éléments techniques issus du dossier constitué par les porteurs de projet et présentés par la Présidente et par les services du Parc, considérant les points suivants :

- Le projet s'appuie sur une forte consommation en eau de captage (aucune précision sur le dimensionnement de l'installation) pour l'alimentation lactée et abreuvement des animaux, malgré un effort de récupération d'eaux pluviales destinées au lavage des bâtiments, interrogeant sur sa durabilité. La forte sécheresse 2022 a montré que différents captages pouvaient passer à sec et le report possible d'un captage à sec vers le réseau public questionne, à un moment où les communes du secteur ont connu de sévères problèmes pour leur production et approvisionnement en eau potable. Il n'est en parallèle pas précisé dans le dossier quelles seraient les baisses de consommation en eau induites par les cessations d'activité qui pourraient être constatées dans le secteur.

Année	n° B	n° DB	page
2022	7	5	3/4



Parc naturel régional d'Armorique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt deux

Le 1^{er} décembre à 12 heures 30

Date de convocation :
17 novembre 2022

Date d'affichage :
6 décembre 2022

Date de publication :
6 décembre 2022

Nombre de
membres :

En exercice : 17
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Votants : 9
Voix : 16

DB 5

OBJET :

AVIS ICPE

Projet de création
d'un atelier
sevrage de veaux
déposé
par
la SCEA LIZICOAT
BIAN
à Scrignac

- La proposition d'un système décarboné vu par le pétitionnaire au travers de l'utilisation des énergies vertes (chauffe-eau solaire), de l'utilisation des eaux pluviales pour le nettoyage des bâtiments, et la limitation d'utilisation des intrants et pesticide ne nous semble pas à la hauteur des enjeux actuels et futurs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Par exemple, le dossier ne présente à ce stade aucun bilan carbone global de l'activité, en particulier des émissions en GES liées au transport régulier des animaux, livraisons, et le déstockage de carbone des sols, lié au recul des superficies en prairies ...
- Des conséquences à noter en termes d'affectation et d'usage des espaces associés, à savoir une artificialisation forte d'espaces agricoles par l'implantation de bâtiments d'élevage et équipements/ouvrages associés sur une emprise de plus de 16 000 m² (7000 m² de bâtiments, soit une volumétrie conséquente 2 à 3 fois plus importante que les bâtiments agricoles type porcherie ou poulailler du secteur), conduisant à un impact significatif sur les paysages ruraux du secteur ;
- La surface agricole de l'exploitation voit son assolement évoluer vers un recul d'espaces prairiaux au bénéfice de cultures fourragères et céréalières (les prairies ne représentant plus qu'un tiers de la SAU après projet contre la moitié à ce jour) et une intensification globale des charges fertilisantes par les apports d'azote et de phosphore sur les sols sous forme de lisiers et un report d'apports antérieurs sur d'autres parcelles hors exploitation ;
- Le dimensionnement de l'élevage génèrerait une forte concentration d'animaux en un seul lieu, en situation hors-sol, auquel on peut ajouter un questionnement sur la structuration à l'aval (absence d'informations sur les conditions d'engraissement, typologie des agricultures mobilisés), et pouvant conduire à un déséquilibre local potentiel des filières viandes bovines allaitantes ;
- Le projet présenté, adossé à une structure juridique de type agricole (SCEA) rattaché à un groupe coopératif et structuré en filiale, dépendante économiquement, ferait évoluer cette exploitation laitière reprise vers un modèle industriel hors-sol de taille très importante, sans information à ce stade sur l'organisation globale de la filière comme évoqué au point précédent ;

Compte tenu de l'orientation 2.1 « Soutenir les agricultures valorisant durablement les ressources du territoire » de la charte du PNRA, qui indique que « le territoire du Parc n'a pas vocation à voir se poursuivre la concentration des exploitations et se développer des systèmes de productions intensifs. Le Parc se positionne donc résolument en promoteur de systèmes de production plus extensifs, qu'il entend favoriser dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec la profession agricole. », le bureau positionné comme représentant des collectivités signataires et adhérentes, émet une vigilance particulière.

Année	n° B	n° DB	page
2022	7	5	4/4



Parc naturel régional d'Armorique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt deux

Le 1^{er} décembre à 12 heures 30

Date de convocation :
17 novembre 2022

Après avoir en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical :

DECIDENT :

Date d'affichage :
6 décembre 2022

- d'émettre un avis défavorable à ce dossier, avec la répartition des voix suivantes :
 - ➔ 9 voix en faveur de cet avis défavorable
 - ➔ 2 voix en faveur de l'abstention

Date de publication :
6 décembre 2022

Cet avis sera transmis au Préfet du Finistère et à la commune de Scrignac.

Nombre de
membres :

LE FAOU, le 6 décembre 2022
Pour extrait conforme,

En exercice : 17
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Votants : 9
Voix : 16

La Présidente,
Amélie CARO

DB 5

OBJET :

AVIS ICPE

Projet de création
d'un atelier
sevrage de veaux
déposé
par
la SCEA LIZICOAT
BIAN
à Scrignac